

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS**  
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

**LUNDI 3 OCTOBRE 2016**

**L'an Deux Mil Seize le Lundi Trois Octobre à 19 heures 00.**

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, madame Elodie BAPTISTE est désignée à l'unanimité secrétaire permanent de séance et procède à l'appel nominal.

Madame Caroline – Présidente de séance

Monsieur Dominique DEVILLERS, monsieur Jean-Marie JULLIEN, monsieur Gérard HEDIN, monsieur Franck PIA (départ au dossier n°16), monsieur Robert CHRISTIAENS, monsieur Charles LOCQUET, monsieur Jacques DORIDAM, monsieur Philippe TOPIN, monsieur Olivier TABOUREUX (arrivé au dossier n°6), monsieur Gilles BOITEL, madame Fatima ABLA, madame Martine DELAPLACE, monsieur Jean-Paul CORDIER, monsieur Bruno MARCHETTI, monsieur Christian SADOWSKI, monsieur Laurent LEFEVRE, monsieur Philippe DESIREST, monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, monsieur Jean-Marie DURIEZ, monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, madame Elisabeth LESURE, monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, monsieur Serge COURTOIS, monsieur Alain DRUJON, monsieur Claude POLLE, monsieur Jacques BILLORE, madame Christine LEFEVRE, monsieur Jean-Louis CHATELET, madame Françoise DAVESNE, madame Monique THIERRY, monsieur Pierre MICHELINO, madame Catherine THIEBLIN, monsieur Bruno OGUEZ (arrivé au dossier n°6), monsieur Noël VERSCHAEVE, monsieur Joël LIONNET, madame Françoise BRAMARD, madame Florence ITALIANI, monsieur Edmond BAILLY, monsieur Michel ROUTIER, madame Claudine GEOFFROY, madame Corinne CORILLION, monsieur Yves SAJOT, madame Catherine GAUCHERAND, madame Anne ROUBI-GEFFROY, madame Jacqueline FONTAINE, monsieur Jean-Charles PAILLART, madame Guylaine CAPGRAS, madame Florence VASSAL, madame Catherine MARTIN, monsieur Laurent DELMAS, monsieur Thibaud VIGUIER, madame Cécile PARAGE, madame Aysel SENOL, monsieur Jérôme LIEVAIN, monsieur Philippe VIBERT, monsieur Christophe GASPART, monsieur David NEKKAR, madame Salima NAKIB, monsieur Christophe TABARY, monsieur Grégory NARZIS, monsieur Medhi RAHOU, monsieur Mohrad LAGHRARI (départ au dossier n°16), madame Nathalie KABILE, monsieur Benoît MIRON, monsieur Antoine SALITOT, madame Elodie BAPTISTE

**ABSENTS / EXCUSES :**

Madame Catherine GUYOT  
Madame Françoise GILLOT  
Monsieur Jean-Luc SAUVE  
Monsieur Laurent DELAERE  
Monsieur David ILLIGOT  
Madame Karine GERARDIN

Monsieur Olivier TABOUREUX représenté par monsieur Franck PIA (jusqu'au dossier n°5)  
Monsieur Gilles DEGROOTE représenté par monsieur Jean-Charles PAILLART  
Monsieur Jean-Luc BRACQUART représenté par monsieur Gilles BOITEL  
Madame Charlotte COLIGNON-DUROYON représentée par monsieur David NEKKAR  
Madame Ingrid MANIER représentée par monsieur Yves SAJOT  
Monsieur Franck PIA représenté par monsieur Jean-Marie JULLIEN (à partir du dossier n°16)  
Monsieur Mohrad LAGHRARI représenté par madame Caroline CAYEUX (à partir du dossier n°16)

Date d'affichage : le lundi 10 octobre 2016  
Date de la convocation : le mardi 27 septembre 2016

**Nombre de présents** : 65 du dossier 1 au dossier n°5  
: 67 du dossier n°6 au dossier n°15  
: 65 à partir du dossier n°16

**Nombre de votants** : 70 du dossier n°1 au dossier n°5  
: 71 à partir du dossier n°6

Le Conseil Communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le **LUNDI 3 OCTOBRE 2016 à 19H00** conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

### **1. Programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) sur le territoire du syndicat d'énergie de l'Oise**

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de valider le projet de déploiement d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides sur les communes d'Allonne, Auneuil, Milly-sur-Thérain, Tillé et Beauvais sous réserve que ces communes se prononcent favorablement et transfèrent la compétence au SE60.

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques ».

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de participer au financement du coût de fonctionnement des bornes de recharge installées sur le territoire communautaire, conformément aux conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence ci-annexées.

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** d'inscrire les dépenses correspondantes au budget communautaire et donner mandat à la présidente pour régler les sommes dues au SE60.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente à signer tout document en lien avec cette opération.

### **2. Régularisation de la subvention à la maison de l'emploi et de la formation (MEF) 2015-versement complémentaire**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** le versement de la subvention complémentaire d'un montant de 7.121,70 € au profit de la maison de l'emploi et de la formation (MEF), afin de régulariser la situation pour 2015, correspondant à 2 895 habitants supplémentaires (chiffres Insee 1999-2013) et à un montant par habitant de 2,46 € fixé par les statuts de l'association.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

**Monsieur Dominique DEVILLERS ne prend pas part au vote**

### **3. tableau des effectifs - ajustement**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** les ajustement d'emplois du personnel de la communauté d'agglomération du Beauvaisis comme suit :

#### ***créations de postes au 1<sup>er</sup> décembre 2016 :***

- 4 postes d'adjoint administratif de 1<sup>ere</sup> classe à temps complet
- 3 postes de technicien principal de 2<sup>eme</sup> classe à temps complet
- 1 poste de technicien à temps complet

#### ***créations de postes au 10 octobre 2016 :***

- 1 poste de professeur de classe normale à temps non complet de 10 heures
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique de 2<sup>eme</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'animateur
- 1 poste d'ingénieur ou attaché rattaché à la DRH, chargé de la prévention des risques en matière de santé et sécurité au travail qui devra mettre en œuvre et contrôler la politique de prévention et santé au travail dans les services dans l'objectif d'une approche globale et prospective.

#### **4 - Renouveaulement du chantier d'insertion "espaces naturels " pour l'année 2017**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** de reconduire le dispositif du chantier d'insertion itinérant « espaces naturels » sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de reconduire au tableau des effectifs les 8 postes avec 1 poste supplémentaire pour pallier les absences prolongées.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de relancer un appel d'offres pour l'encadrement technique et la formation complémentaires des salariés du chantier d'insertion espaces naturels.

Les membres du conseil communautaire accordent à l'**unanimité** aux salariés dont le contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) serait renouvelé de passer de 24 h à 28 h par semaine afin de pallier, en fin d'année, une baisse d'équivalent temps plein qui risquerait d'entraîner une pénalisation financière.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de solliciter les subventions au taux de financement maximum de l'assiette subventionnable auprès de l'Etat, du conseil départemental de l'Oise, du fonds social européen ou autres financeurs pour la réalisation de cette opération.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **5 - Renouveaulement du chantier d'insertion "bâtiment nature" pour l'année 2017**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** de reconduire le dispositif du chantier « bâtiment nature » sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de reconduire au tableau des effectifs 8 postes avec 1 poste supplémentaire pour pallier les absences prolongées.

Les membres du conseil communautaire accordent à l'**unanimité** aux salariés dont le contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) serait renouvelé de passer de 24 h à 28 h par semaine afin de pallier, en fin d'année, une baisse d'équivalent temps plein qui risquerait d'entraîner une pénalisation financière,

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de solliciter les subventions au taux de financement maximum de l'assiette subventionnable auprès de la direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail (DIRECCTE), du conseil départemental, du fonds social européen et autres organismes susceptibles de financer cette opération.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

#### **6. Budget principal 2016 - mise à jour des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP)**

Les membres du conseil communautaire arrêtent à l'**unanimité des suffrages exprimés** les autorisations de programmes et crédits de paiement du budget principal et des budgets annexes assainissement et transport.

## **7. Budget principal 2016 : décision modificative n°2**

Les membre du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité des suffrages exprimés** la décision modificative n°2 du budget principal de l'agglomération du Beauvaisis arrêtée comme suit :

### **Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	- 125 510.00 €	Propositions nouvelles	29 900.00 €
Virements à la section d'investissement	155 410.00 €		
<b>Total :</b>	<b>29 900.00 €</b>	<b>Total :</b>	<b>29 900.00 €</b>

### **Investissement**

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	746 241.00 €	Propositions nouvelles	590 831.00 €
		Virement de la section de fonctionnement	155 410.00 €
<b>Total :</b>	<b>746 241.00 €</b>	<b>Total :</b>	<b>746 241.00 €</b>

## **8. Budget annexe transports 2016 - décision modificative n°2**

Les membre du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité des suffrages exprimés** la décision modificative n°2 du budget annexe transports de l'agglomération du Beauvaisis arrêtée comme suit :

### **Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	27 956.46 €	Propositions nouvelles	27 956.46 €
<b>Total :</b>	<b>27 956.46 €</b>	<b>Total :</b>	<b>27 956.46 €</b>

### **Investissement**

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	27 956.46 €	Propositions nouvelles	27 956.46 €
<b>Total :</b>	<b>27 956.46 €</b>	<b>Total :</b>	<b>27 956.46 €</b>

## **9. Délégation de service public (DSP) assainissement : état des créances irrécouvrables de l'année 2015 transmis par le délégataire**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué de notifier au délégataire l'admission de ces créances en non-valeur pour un total de 86.272,19 euros.

## **10. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2017 - exonérations de locaux à usage industriel et de locaux commerciaux**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'exonérer pour l'année d'imposition 2017 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux qui feront appel aux services d'une société privée.

Les membres du conseil communautaire chargent à l'**unanimité** la présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **11. Approbation définitive du programme local de l'habitat de la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur la période 2016 - 2022**

Les membre du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** le programme local de l'habitat de la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour la période 2016-2022 ci-annexé, en application de l'article L302-1 du code de la construction et de l'habitation qui succède au PLH 2010-2016,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à mettre en œuvre les mesures de publicité prévues aux articles R.302-11 et R.302-12 du code de la construction et de l'habitation.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer tout document relatif à l'exécution de ce dossier,

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à renouveler les trois conventions suivantes, pour la période 2016-2022 :

- la convention de délégation de compétence de six ans, en application de l'article L.301-5-1 du code de la construction et de l'habitation, pour l'attribution des aides publiques à la pierre (hors ANRU),
- la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis et l'agence nationale de l'habitat,
- la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'exercice de la compétence en matière d'attribution des aides publiques au logement.

#### **12. Attribution de subventions au titre du fonds de développement communautaire (FDC) -deuxième complément à la programmation 2016**

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** d'accorder une subvention au titre du FDC à la commune de Fouquénies d'un montant de 6.700,00 € pour les travaux de chauffage et d'éclairage de l'église de Montmille.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer toutes pièces et autorisations relatives à ce dossier.

#### **13. Programme d'intérêt général (PIG) "plan rénovation confort / bien chez soi" - examen de dossiers de demandes de subventions**

Les membres du conseil communautaire accordent à **l'unanimité** le versement de subventions au 12 demandes déposées au au titre du programme d'intérêt général (PIG) pour un montant de 26.982,00 €.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à notifier l'octroi des subventions aux bénéficiaires de PIG.

#### **14. Plan rénovation confort / volet habitat public : plan énergie pour le patrimoine social (PEPS) - programmation complémentaire**

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** la programmation complémentaire prévisionnelle du dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat public « plan rénovation confort – plan énergie pour le patrimoine social ».

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou monsieur le vice-président délégué à prendre toutes décisions d'attribution de subventions afférentes.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou monsieur le vice-président délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

#### **15. Dotation de fonctionnement 2016 pour l'association d'insertion de formation éducation prévention (IFEP)**

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** le versement du solde de d'un montant de 87.975 euros à l'association IFEP(insertion formation éducation prévention), pour des interventions sur les quartiers prioritaires, principalement auprès du public âgé de 11 à 21 ans, au moyen du travail de rue et des accompagnements individuels ou collectifs.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

### **16. Compétence relative à la construction et l'exploitation des déchetteries**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** que la compétence relative à la construction et l'exploitation des déchetteries soit conservée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

### **17. Attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Emmaüs**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'attribuer une subvention de 5.0000 € au profit de l'association Emmaüs afin de l'aider dans les activités réalisées (récupération des objets du caisson réemploi situé sur la déchetterie d'Auneuil, débarras d'objets chez les particuliers).

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **18. Attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 5.000,00 euros à l'association 'les ateliers de la Bergerette'**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'attribuer une subvention de 5.0000 € au profit de l'association au profit de l'association « les ateliers de la bergerette » 2016 afin de l'aider dans les activités réalisées (récupération des objets du caisson réemploi sur la déchetterie d'Auneuil, débarras d'objets chez les particuliers).

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **19. Rapport annuel 2015 du service assainissement collectif**

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2015.

### **20. Rapport annuel 2015 du service assainissement non collectif (SPANC)**

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2015.

### **21. Programme pluvial 2016 - complément au programme initial**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'inscrire les travaux ci dessous dans le programme d'investissement pluvial 2016, suite aux événements météorologiques des 11 mai et 7 juin 2016 (événements classés en catastrophes naturelles)

Travaux quartier des fleurs	Montant travaux TTC	Type de travaux
Lot 1	473 623,52 €	Travaux de canalisations DN 500 et 700
Lot 2	329 488,03 €	Bassin de 960 m3 – Chemin des Panses moles
Lot 3	250 451,41 €	Bassin de 500 m3 – Rue des Hortensias
<b>Total</b>	<b>1 053 562,96 €</b>	

### **22. Désaffectation du terrain de l'ancienne station d'épuration de Warluis**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** que la commune de Warluis laisse à la disposition de la communauté d'agglomération du Beauvaisis une emprise d'environ 800 m<sup>2</sup> sur la parcelle AC n°4, occupée par le poste de refoulement des eaux usées de la commune vers le réseau d'Allonne, mais aussi pour les besoins d'accès et d'exploitation de l'ancienne station d'épuration de Warluis.

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** désaffectation de la partie de la parcelle AC n°4 non occupée par le poste de refoulement des eaux usées de la commune vers le réseau d'Allonne et non nécessaire à son exploitation.

Les membres du conseil communautaire décident à l'**unanimité** de rétrocéder les équipements résiduels de l'ancienne station d'épuration à la commune de Warluis.

### **23. Grille tarifaire des services proposés pour les locataires et extérieurs de la maison des services et des initiatives Harmonie (MSIH)**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** les modifications de la grille tarifaire des services proposés pour les locataires et extérieurs de la maison des services et des initiatives Harmonie (MSIH) comme suit :

- ✓ Il était affecté une place de stationnement souterrain par tranche de 50m<sup>2</sup> louée ; l'affectation de place se fera par tranche de 20m<sup>2</sup>,
- ✓ donner le nom « salle initiative » à la salle de réunion,
- ✓ la caution des clés augmente de 50 € à 100 €,
- ✓ le loyer, conditions d'utilisation des salles et caution restent inchangés.

### **24. Mise à jour des tarifs des services de la pépinière d'entreprises**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** mise à jour des tarifs des services de la pépinière d'entreprises à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 tels que la location à la journée de salles de réunion et de bureaux et en ajoutant le prix de cautions pour les loyers et de la salle nouvellement ouverte.

### **25. Adhésion 2016 à l'association Agrosphères**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'adhérer à l'association Agrosphères pour l'année 2016, qui a pour but de développer la filière agro-alimentaire en région Hauts-de-France. Son objectif est de mener toutes les actions pour accompagner le développement des entreprises régionales, favoriser l'émergence de nouvelles activités, permettre l'implantation de nouvelles entreprises.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

### **26. Subvention 2016- initiative Oise ouest ( IOO)**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'attribuer une subvention au profit d'initiative Oise ouest pour un montant de 48.726,60 € selon le calcul du nombre d'habitant sur la communauté d'agglomération du Beauvaisis selon le dernier recensement publié par l'INSEE de l'année en cours multiplié par 0,60 euro.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

### **27. Mise en place du dispositif Proch'Emploi**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de valider le déploiement du dispositif Proch'emploi sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis,.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'ajouter au tableau des effectifs les 2 postes de responsable de plate-forme et d'assistant ressources humaines, tels que définis ci-dessus, sous réserve de la prise en charge par la région dans le cadre d'une convention,

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de signer tout document relatif à ce dispositif selon les critères énoncés ci-dessus,

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente à solliciter des subventions auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable (HT).

### **28. Convention de partenariat entre l'association culturelle Argentine (ASCA), la couveuse C2ER de l'association BGE Picardie et la pépinière d'entreprises du Beauvaisis**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de signer une convention de partenariat entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis (pépinière d'entreprises), et la couveuse C2ER de la BGE Picardie antenne de Beauvais et l'ASCA de Beauvais.

### **29. Cession d'une parcelle sur le PAE du Haut Villé au profit de la société Samshield**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer une promesse de vente puis l'acte de vente au profit de la société SAMSHIELD (ou de toute autre société qui pourrait s'y substituer dans le cadre du projet) d'une parcelle d'une superficie d'environ 6000 m<sup>2</sup> au prix de **32 € HT/ m<sup>2</sup>** soit au prix total d'environ 192 000 € HT.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la société SAMSHIELD ou autre intervenant mandaté dans le cadre du projet, à pénétrer sur le terrain pour mener à bien les études préalables.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

### **30. Aquaspace - gratuité d'entrée en faveur des militaires mobilisés sur l'opération "Sentinelle"**

Les membres du conseil communautaire accordent à l'**unanimité** la gratuité d'accès à l'Aquaspace aux militaires mobilisés sur le territoire du département de l'Oise dans le cadre de l'opération « Sentinelle ».

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** l'accès à titre gracieux, aux militaires mobilisés sur l'opération "Sentinelle", à l'Aquaspace aux plages horaires d'ouverture au public et sur présentation de la carte professionnelle.

### **31. Conventions de partenariat - école d'art du Beauvaisis**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la signature des conventions de partenariats dans le cadre « des Photaumnales », édition 2016, sur le thème Love Stories ,organisé par l'association Diaphane.entre l'école d'art du Beauvaisis avec :

- Les Galeries Lafayette
- le CAUE de l'Oise
- et l' association "Les amis de l'École d'Art du Beauvaisis"

### **32. Convention de partenariat : école d'art du Beauvaisis / collège George-Sand**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la signature d'une convention entre l'école d'art du Beauvaisis et le collège George Sand afin d'organiser autour d'ateliers d'expression plastique en céramique, permettra à 16 élèves de la 6<sup>ème</sup> de la section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) du collège George-Sand, de suivre un parcours culturel et de découvrir différentes techniques dans le domaine des arts plastiques. Les interventions se dérouleront à l'école d'art du Beauvaisis et seront encadrées par un professeur d'enseignement artistique de l'école d'art du Beauvaisis.

### **33. Convention de partenariat : école d'art du Beauvaisis et la ville de Beauvais**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la conventions de partenariat , dans le cadre de l'aménagement du temps de l'enfant, avec la ville de Beauvais, prenant appui sur un projet artistique d'expression plastique, auprès des centres de loisirs « la Salamandre » et « la Petite Sirène ».

#### **34. Réseau des médiathèques : conventions de partenariat**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la signature d'une nouvelle convention avec le lycée professionnel les Jacobins, pour une action de longue durée avec des élèves autour de la bande dessinée.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la signature d'une nouvelle convention entre le réseau des médiathèques et l'association centre intercommunal de services à domicile (CISD), pour le portage de documents à domicile, à l'attention des personnes empêchées.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la signature d'une nouvelle convention entre le réseau des médiathèques et le conseil des sages, pour le portage de documents à domicile, à l'attention des personnes empêchées.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** le renouvellement de partenariats culturels avec l'association CARDAN, ainsi qu'avec le centre hospitalier de Clermont, unité hôpital de jour, pour des séances d'accueil de groupes en médiathèque.

#### **35. Réseau des médiathèques du Beauvaisis : demande de subvention pour campagne de nettoyage des réserves**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une aide de l'État à hauteur de 80 % du montant HT pour la campagne de nettoyage des réserves du réseau des médiathèques du Beauvaisis.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **36. Réseau des médiathèques du Beauvaisis : demandes de subvention pour Amorissimo 2017**

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à déposer les demandes de subventions auprès du conseil départemental, du conseil régional et de la DRAC pour le festival *Amorissimo* 2017.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **37. Taxe de séjour intercommunale - modifications**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de valider le nouveau barème proposé, applicable à l'ensemble des établissements touristiques du territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis comme suit :

Catégorie d'hébergement	Ancien tarif	Nouveau tarif
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,90 €	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,60 €	0,70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,40€	0,50 €
Hôtels et résidences de tourisme en attente de classement ou sans classement	0,30€	0,40 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,30 €	0,40 €
Chambres d'hôtes	0,60 €	0,60 €

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de fixer à 15 euros par nuitée le montant du loyer en dessous duquel les visiteurs sont exonérés de taxe de séjour.

**38. Subvention aux manifestations reconnues d'intérêt communautaire pour 2016 - Fête de l'eau - association des fêtes historiques de Troissereux**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 800,00 € à l'association des fêtes historiques de Troissereux pour l'organisation de l'événement « la fête de l'eau » manifestation ayant été reconnue d'intérêt communautaire

**La séance est levée à 21 h 20  
Fait à Beauvais le 3 octobre 2016**

**Pour Extrait Conforme,  
Caroline CAYEUX**



**Présidente de la communauté  
d'agglomération du Beauvaisis  
Sénateur de l'Oise  
Maire de Beauvais**